



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU MERCREDI 1<sup>er</sup> MARS 2017

COMMUNE DE PONCHON

**Présents :** Robert JOYOT, **Maire.**

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoint.**

Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Martine CANIVET ; Olivier WAUTERS ; Jean-Claude GIRET ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers.**

**Excusés :** Bernard LECOCQ pouvoir à Gérard SOUFFLET.  
Nadège PERROTTE pouvoir à Geneviève DELABY.

**Absentes :** Jocelyne LHOTTE et Claudine LEFEBVRE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude GIRET.

Observation sur le compte-rendu de la séance du Jeudi 12 Janvier 2017 :

Jean-Claude GIRET demande à quoi correspond la zone 1AUh.

Robert JOYOT lui en fournit le plan. Elle correspond à l'emprise du Lotissement FLINT.



### **1) PROMESSE DE VENTE À SIGNER AVEC LA SOCIÉTÉ FLINT**

Les conditions essentielles en sont les suivantes :

- ☞ sur un terrain de 34 500 m<sup>2</sup> environ, situé au Larris,  
issu de la parcelle A 1539 et avec la parcelle A 1278 et A 1284 pour 350 000,00 €
- ☞ plus 2 terrains à bâtir valorisés 150 000,00 €  
500 000,00 €

Pour la réalisation de 33 lots à bâtir, sous les conditions suspensives principales suivantes :

- modification du PLU permettant le projet FLINT, confiée au Cabinet ARVAL pour 3 470,00 € HT.
- permis d'aménager
- Loi sur l'Eau
- commercialisation de 12 lots
- résiliation des baux ruraux.

Pour une durée maximum de 12 mois. Avec une indemnité de 25 000,00 € :

- s'imputant sur le prix de vente en cas de réalisation de la vente,
- acquise à la Commune, dans le cas où toutes les conditions suspensives étant réalisées, FLINT déciderait cependant de ne pas acquérir.

**Approuvent** les termes de la promesse de vente :

- ☞ Robert JOYOT, Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, Alain CHOTEAU, Nadège PERROTTE, Élodie THÉRY, Martine CANIVET, Olivier WAUTERS ;

**S'y opposent :**

- ☞ Bernard LECOCQ, Jean-Claude GIRET, Gérard SOUFFLET.

À la majorité, **le conseil municipal approuve** la promesse de vente.

Bernard LECOCQ fait savoir qu'il juge insuffisant le prix de vente consenti à FLINT.

Jean-Claude GIRET expose son refus par le fait qu'il n'a pas l'assurance que le prix de vente sera affecté à la baisse du prix de l'Eau. S'il se réalise, le lotissement FLINT ne verra le jour que d'ici 18 mois.

## **2) RÉATTRIBUTION DES BAUX RURAUX DE LA COMMUNE**

Elle intervient du fait que Bernard LÉTUVÉ demande la résiliation des baux que lui avait consentis la Commune. Elle va intervenir de surcroît du fait de la réalisation d'une partie des baux consentis à Étienne LECOCQ, en raison de la réalisation du lotissement du Larris.

Robert JOYOT propose la réattribution suivante :

- Bail consenti à Bernard LÉTUVÉ sur la parcelle A 1539 réattribué à Étienne LECOCQ.
- Bail consenti à Bernard LÉTUVÉ sur la parcelle A 1540 réattribué à Laurent DUSAUTOIR.

**Votent pour cette réattribution :**

- ☞ Robert JOYOT, Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, Bernard LECOCQ, Alain CHOTEAU, Nadège PERROTTE, Martine CANIVET.

**S'abstiennent :**

- ☞ Élodie THÉRY, Olivier WAUTERS, Jean-Claude GIRET, Gérard SOUFFLET.

À la majorité, **le conseil municipal adopte** la réattribution proposée. On attend un plan du géomètre qui précisera les surfaces.

## **3) DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À LA COMMUNAUTÉ DE LA THELLOISE.**

Il s'agit du nom proposé pour la Communauté de Communes, formée par la réunion de la Communauté du Thelle et de la Communauté de la Ruraloise.

**Approuvent** cette dénomination :

- ☞ Robert JOYOT, Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, Nadège PERROTTE, Martine CANIVET.

**Désapprouvent** cette dénomination :

- ☞ Élodie THÉRY, Olivier WAUTERS, Jean-Claude GIRET, Gérard SOUFFLET, Alain CHOTEAU, Bernard LECOCQ.

À la majorité, **le conseil municipal adopte** le nom de la THELLOISE.

## **4) COMPÉTENCE DE TRANSPORT DE LA THELLOISE.**

Effet de la loi NOTRe :

C'est la Région des Hauts-de-France qui est devenue compétente en matière de Transport. Elle est donc compétente pour le Transport à la Demande (Pass Thelle Bus).

La Région envisage cependant de déléguer cette activité à la THELLOISE, qui continuerait ainsi à l'exercer comme auparavant la Communauté du Thelle.

À l'unanimité, sauf Gérard SOUFFLET, **le conseil municipal adopte** cette délégation de la Région à la THELLOISE.

## **5) COMPÉTENCE D'ASSAINISSEMENT DE LA THELLOISE.**

À l'unanimité, **le conseil municipal approuve** la prise de compétence intégrale, assainissement individuel, et assainissement collectif, par la THELLOISE.

## **6) COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DE LA THELLOISE.**

Geneviève DELABY et Yannig MERLIN sont désignés pour figurer au nombre des candidats qui seront choisis par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

## **7) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.**

À l'unanimité, **le conseil municipal déclare son opposition** à l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme au niveau de la THELLOISE.

## **8) CADRE D'ENTRETIEN AVEC LE PERSONNEL.**

Il remplace la notation traditionnelle.

À l'unanimité, **le conseil municipal approuve** le cadre d'entretien proposé par Robert JOYOT.

## 9) TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations à caractère SOCIAL	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
C.C.A.S.	4 000 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
AMICALE DE PONCHON	200 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
AMICALE DES POMPIERS	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	300 €
RESTO DU COEUR	250 €	250 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
Fil d'Ariane Aides aux Aveugles	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
SECOURS POPULAIRE			100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
SECOURS CATHOLIQUE				100 €	100 €	100 €	100 €
<b>FÊTES / LOISIRS</b>							
COMITE DES FÊTES	400 €	500 €	600 €	800 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
LOISIRS ET DÉTENTE	200 €	200 €	200 €	200 €	0 €	0 €	0 €
<b>SPORTS</b>							
PONCHON GYM	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
<b>CULTURE / MUSIQUE / THEÂTRE</b>							
MUSÉE RAYMOND JOLY-CLARE	150 €	150 €	150 €	250 €	250 €	250 €	250 €
MUSIQUE EN PAYS DE THELLE	350 €	350 €	350 €	250 €	250 €	250 €	250 €
<b>CHASSE / NATURE</b>							
A.H.C.P.	150 €	150 €	150 €	250 €	250 €	250 €	250 €
AMICALE DES CHASSEURS	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
L'ENVOL	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	100 €
PONCHON NATURE	150 €	150 €	150 €	250 €	250 €	250 €	250 €
S.P.A. (Convention)	50 €	50 €	50 €	283 €	300 €	300 €	300 €
<b>ÉCOLE / PÉRISCOLAIRE</b>							
A.P.L.P.P.	3 500 €	3 500 €	3 500 €	4 000 €	4 000 €	4 500 €	4 500 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	650 €	650 €	650 €	650 €	700 €	700 €	700 €
COLLÈGE ANNA DE NOAILLES	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
ACCIDE			150 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 500 €</b>	<b>11 900 €</b>	<b>12 300 €</b>	<b>13 183 €</b>	<b>13 250 €</b>	<b>13 750 €</b>	<b>13 900 €</b>

Ce tableau a été établi par la commission des associations. Il est **adopté**, à l'unanimité, moins la voix de Jean-Claude GIRET.

Jean-Claude GIRET expose qu'il ne connaît pas les dossiers des Associations subventionnées.

Gérard SOUFFLET demande la raison de la subvention à la Coopérative Scolaire. Robert JOYOT répond qu'elle fonctionne comme une association.

Gérard SOUFFLET demande la raison de la subvention à l'association du musée Raymond JOLY-CLARE. Robert JOYOT répond qu'elle fonctionne comme une association et que les frais engagés sur le Musée JOLY le sont en exécution du legs JOLY.

Robert JOYOT rappelle qu'en tous points, il se fait un principe d'aider toutes les associations.

## 10) SERVICE PÉRISCOLAIRE

Geneviève DELABY rappelle que le prix du service périscolaire est fixé à 2.00 € de l'heure et par enfant.

À l'unanimité, **le conseil municipal approuve** le prix fixé pour le service périscolaire.

## INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

**De Jean-Claude GIRET.**

- Il rappelle la signalisation à poser au sol à l'angle de la Rue de Pierrepont, du chemin des Novalles et du chemin du Gros Poirier.
- Il rappelle l'aménagement projeté au carrefour central de la Rue de Pierrepont.
- Il demande qui a pris la décision de poser les panneaux indicatifs de déviations dans la Rue de la Mairie.
  - Robert JOYOT en a pris la décision.

4. Il suggère un sens unique limité aux heures de passage des cars.
- Robert JOYOT répond qu'il n'y aura pas de sens unique.

**De Bernard LECOCQ.**

5. Il rappelle qu'il reste des branches à ramasser à la suite de la dernière campagne d'élagage.

**De Gérard SOUFFLET.**

6. Il juge que les frais de travaux électriques sont élevés et demande si des devis sont établis.
- Robert JOYOT répond qu'il tient à conserver M. COFFIN/D'ELEC, comme électricien de la Commune.
7. Il demande quand seront exécutés les derniers travaux consécutifs au chantier d'assainissement.
- Robert JOYOT répond que ces travaux sont prévus pour le printemps.
8. Il évoque la question des entrées cochères. Il estime qu'elles devraient être partout exécutées.
- Robert JOYOT répond que le montant total des travaux s'élève à 200 000.00 €, et que l'on procèdera donc dans l'ordre, en commençant par les travaux les plus urgents.
9. Concernant le chemin piétonnier de Pierrepont à Ponchon, nous avons demandé au géomètre d'établir une emprise de 4 mètres, à partir de la chaussée goudronnée.

**De Jean-Claude GIRET.**

10. Il émet la suggestion d'un autre chemin, qui longerait le ruisseau de Pierrepont à Ponchon.
11. Il demande ce que signifie le sigle de SPL ADTO, organisme auquel nous cotisons pour 1 322.00 € par an.
- Robert JOYOT répond qu'il s'agit de la Société Publique Locale « Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise » qui est notre assistant à la maîtrise d'ouvrage pour l'assainissement.

**Date présumée du prochain conseil municipal : Lundi 3 Avril 2017 à 19 heures.**

**On établira le tableau des vacances aux élections des 23 avril et 7 mai,  
en prévoyant des sessions de 2 heures 15 pour atteindre 19 Heures.**